



Consultations prébudgétaires de 2025
Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des
communes

1^{er} août 2025

1. Contexte

La Société canadienne de psychologie (SCP) est le porte-parole national de la science, de la pratique et de l'enseignement de la psychologie au Canada et se voue à la promotion de la santé et du bien-être des Canadiens. Avec plus de 7 000 membres, la SCP est la plus grande association professionnelle de psychologues au Canada. Elle représente les psychologues exerçant en pratique privée et dans le réseau public, les professeurs d'université, les chercheurs universitaires et les étudiants.

Les psychologues constituent le plus grand groupe de prestataires de soins de santé mentale spécialisés soumis à une réglementation, capables de diagnostiquer et de traiter les troubles mentaux, ce qui fait de la profession de psychologue une ressource indispensable pour la prestation de soins psychologiques aux Canadiens qui en ont besoin. Grâce à leur formation approfondie en recherche, les psychologues représentent une ressource compétente lorsqu'il s'agit de prendre des décisions fondées sur des données probantes, et contribuent au potentiel et à la prospérité future du pays.

2. Recommandations

À l'heure où le gouvernement fédéral examine la manière dont il dépense les deniers publics, il est essentiel d'investir dans des politiques, des programmes et des services qui peuvent offrir une valeur maximale à la population canadienne. Consciente qu'il ne peut y avoir de santé sans santé mentale, la SCP fait quatre recommandations, dont la mise en œuvre aura de nombreuses retombées positives sur le plan de la santé, de la société et de l'économie, car elles contribueront à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère, ainsi qu'un système de santé mentale plus intégré, réactif et performant.

La SCP recommande :

1. **Que le gouvernement fédéral adopte un texte législatif complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé*, qui élargit l'accès aux services psychologiques et leur financement public.**
2. **Que le gouvernement fédéral, en travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires, investisse dans le réseau de la santé afin de créer des écoles de psychologie rattachées aux universités financées par l'État.**
3. **Que le gouvernement fédéral accorde aux employeurs admissibles un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 25 % afin de couvrir une partie des coûts liés à l'élargissement de la couverture des soins psychologiques par l'employeur.**
4. **Que le gouvernement fédéral mette pleinement en œuvre son cadre financier de 2024 en ce qui concerne les trois organismes, qui représente un investissement de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, et trouve des fonds pour recruter et retenir des chercheurs et des scientifiques de haut niveau et de renommée mondiale.**

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral adopte un texte législatif complémentaire à la *Loi canadienne sur la santé*, qui élargit l'accès aux services psychologiques et leur financement public.

Compte tenu du rôle important que joue la santé mentale dans la réalisation du plein potentiel des Canadiens, il est grand temps que le gouvernement fédéral adopte une loi qui complète la *Loi canadienne sur la santé* et élargisse le financement public à un éventail plus large de services de santé mentale, y compris les services psychologiques, au moyen d'une ***Loi sur la parité universelle en santé mentale et en toxicomanie***.

Il est temps de reconnaître la pleine valeur que les psychologues apportent sur le plan de l'expertise clinique, en soulignant qu'ils sont les seuls prestataires de soins de santé mentale soumis à une réglementation, à l'exception des médecins, qui peuvent à la fois diagnostiquer et traiter les maladies mentales. Grâce à leurs compétences et à leur formation uniques, les psychologues sont des experts en matière de traitements psychologiques fondés sur des données probantes et de médecine comportementale. Ils peuvent élaborer et évaluer des programmes de traitement, mener des recherches et fournir des services de consultation et/ou de supervision à d'autres prestataires de soins de santé.

Cependant, trop souvent, l'accès aux soins psychologiques est limité ou inexistant, car il faut payer de sa poche ou compter sur des prestations limitées offertes par l'employeur.

Étant soucieux d'optimiser ses dépenses, le gouvernement fédéral doit savoir que l'élargissement de l'accès aux services psychologiques peut générer un rendement du capital investi (RCI), comme en témoignent les exemples suivants :

- Le fait d'étendre les soins de santé mentale de base universels (y compris les soins psychologiques fondés sur des données probantes) à tous les Ontariens permettrait d'économiser **1,78 \$** pour **chaque dollar** investi. Les retombées économiques totales d'un programme universel de santé mentale se traduiraient par des économies de près de **10 G\$** pour les Ontariens au cours des cinq prochaines années¹.
- Des études menées au Canada et dans d'autres pays comme le Royaume-Uni et la France montrent que l'investissement dans un niveau de soins de santé mentale de base permet à la société de réaliser des économies de l'ordre de **2 pour 1**².
- Combinée à la thérapie cognitivo-comportementale (TCC), la gestion de cas pourrait rapporter, au bout d'un an, de **0,39 \$ à 3,35 \$** pour chaque dollar dépensé³.
- Un dollar investi dans les soins de santé mentale rapporte en moyenne **2 \$** d'économies à la société, en réduisant les coûts pour le système de santé, la productivité et le bien-être général. La couverture de la psychothérapie par le système public de santé se rembourserait d'elle-même⁴.

¹ *Making it Right – Universal Basic Mental Healthcare for Ontario – Policy Background*. Institut Broadbent, avril 2022, page 9.

² Ibid, page 5.

³ *Manuel de santé mentale pour les chefs d'entreprise du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) : Recommandations issues des données de recherche, émises par le plus grand hôpital en santé mentale du Canada et chef de file mondial de la recherche en santé mentale (2020)*. Page 15.

⁴ Vasiliadis, H-M. et coll. (mai 2017). *Assessing the Costs and Benefits of Insuring Psychological Services as Part of Medicare for Depression in Canada*. *Psychiatric Services*, vol. 68, n° 9, p. 899-906. Selon les auteurs, chaque dollar

En fin de compte, chaque dollar investi par le gouvernement pour faciliter l'accès aux services psychologiques permettra de réduire (ou d'éliminer) les dépenses publiques futures. Tout aussi important, voire plus, est le fait que ces investissements faciliteront une intervention plus précoce (c.-à-d. l'évaluation, le diagnostic et la planification du traitement), offrant ainsi la promesse de meilleurs résultats cliniques et permettant aux personnes qui ont besoin de soins de santé mentale de devenir des membres actifs de la société.

investi dans un programme de soins de santé mentale de base permettrait à la société d'économiser en moyenne 2 \$ par an (de 1,78 \$ au bas de l'échelle à une estimation de 3,15 \$ au haut de l'échelle).

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral, en travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires, investisse dans le réseau de la santé afin de créer des écoles de psychologie rattachées aux universités financées par l'État.

Le secteur de la santé au Canada est actuellement confronté à des défis croissants en ce qui concerne le recrutement de professionnels de la santé, y compris les psychologues. Les besoins en santé mentale, actuels et anticipés, de la population – qui restent supérieurs aux taux de prévalence d'avant la COVID – et le consensus croissant en faveur d'un investissement des gouvernements et d'une augmentation du nombre d'équipes de soins primaires financées par l'État laissent penser que le Canada devrait accroître également le nombre de psychologues agréés au pays⁵.

Actuellement, les programmes universitaires, qui forment jusqu'à 10 doctorants à la fois dans une spécialité, n'auront pas l'effet escompté d'accélérer le nombre de psychologues agréés exerçant dans le système public de santé – en particulier dans un contexte où le Canada produit chaque année environ 350 psychologues titulaires d'un doctorat issus de programmes agréés, ce qui représente environ 10 % du nombre de psychologues nécessaires.

La Société canadienne de psychologie (SCP) estime qu'il est temps de repenser la structure dans laquelle le Canada forme et produit des psychologues agréés. La création d'écoles professionnelles de psychologie – à l'instar des écoles de médecine, de sciences infirmières et de médecine dentaire – dotées de classes plus nombreuses et d'un délai plus court pour l'obtention du diplôme (cinq ans contre sept ans suivant le baccalauréat – 30 % de moins), peut contribuer de manière substantielle à l'augmentation du nombre de psychologues et ainsi, répondre au besoin croissant de soins de santé mentale de la population. Il est tout aussi important que cette formation soit accessible, en particulier à des populations diverses et méritant l'équité, dont l'accès aux formations supérieures en psychologie peut être limité par des facteurs systémiques.

Bien que la formation des professionnels de la santé relève de la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important dans la création de nouvelles écoles de psychologie. La SCP s'est réjouie de voir que le gouvernement fédéral, dans le cadre de son programme électoral de 2025, s'est engagé à investir 4 milliards de dollars dans la construction et la rénovation d'infrastructures de soins de santé communautaires, parmi lesquelles les services de santé mentale ont été explicitement mentionnés. Cela pourrait jouer un rôle important dans l'augmentation du nombre de psychologues nécessaires pour offrir de meilleurs soins de santé mentale à la population canadienne.

Le financement d'une solution novatrice et orientée vers l'avenir permettrait de : (1) accélérer considérablement la formation et le nombre de psychologues en exercice au Canada; (2) soutenir le développement de modèles de soins en équipe; (3) améliorer l'accès opportun à des services psychologiques fondés sur des données probantes; (4) améliorer les résultats cliniques.

⁵ Un psychologue agréé est une personne qui est autorisée à exercer la psychologie par son ordre provincial ou territorial de psychologues.

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral accorde aux employeurs admissibles un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 25 % afin de couvrir une partie des coûts liés à l'élargissement de la couverture des soins psychologiques par l'employeur.

Au Canada, l'accès aux services de soins de santé mentale, comme les services psychologiques, est assuré par une combinaison de programmes, de services et d'aide couverts par le secteur public, mais surtout, par le secteur privé.

Les personnes qui ont besoin de soins de santé mentale bénéficient d'une certaine forme de couverture par un régime d'assurance maladie complémentaire de leur employeur et/ou paient de leur poche. Les personnes qui n'ont pas les moyens de payer des soins psychologiques privés se retrouvent sur de longues listes d'attente, reçoivent une aide qui n'est pas optimale, ou n'obtiennent tout simplement pas d'aide⁶.

Les données du Sondage Benefits Canada sur les soins de santé réalisé en 2024 montrent que les employeurs doivent faire plus en investissant dans leurs employés, sachant que :

- La couverture maximale annuelle moyenne pour les services de consultation en santé mentale était de 1 743 \$, soit une diminution par rapport à 2 006 \$ (13 %) en 2022.
- 25 % des employeurs proposent une couverture maximale pour les services de consultation en santé mentale qui se situe entre 0 \$ et 500 \$, 31 % une couverture qui se situe entre 500 \$ et 999 \$, 31 % une couverture se situant entre 1 001 \$ et 5 000 \$ et 11 % une couverture supérieure à 5 000 \$ (4 % d'entre eux proposant une couverture maximale de 10 000 \$ ou plus). 2 % des répondants n'ont pas répondu à la question.
- 36 % des participants au régime ayant reçu un diagnostic de trouble mental étaient plus susceptibles d'interrompre leur traitement en attendant le début de la nouvelle année d'assurance.

Une grande partie de la couverture offerte par les employeurs n'est pas à la hauteur de la recommandation de la SCP selon laquelle les employeurs devraient fournir à leurs employés une couverture autonome de 3 500 à 4 000 \$ par an pour les services psychologiques⁷, montant nécessaire pour permettre à une personne moyenne de terminer avec succès une psychothérapie.

Étant donné le fort soutien des employés à l'augmentation de la couverture des services psychologiques, combiné au faible niveau de couverture des services psychologiques par les employeurs et à la faible participation des petites et moyennes entreprises à un régime d'assurance maladie complémentaire, la recommandation de la SCP vise à ce que le gouvernement fédéral : (1) fournisse une incitation fiscale aux employeurs en prenant en charge une partie des coûts liés à l'augmentation de la protection des employés en matière de soins psychologiques; (2) accélère l'accès des employés aux soins et au traitement, ainsi que le retour au travail; (3) aide les employeurs à attirer et à retenir les talents présents et futurs; (4) renforce l'alignement de la politique fiscale sur la santé des employés ainsi que sur la prospérité économique et la productivité.

⁶ Société canadienne de psychologie. *Employés, employeurs et données probantes... Arguments en faveur de l'élargissement de la couverture des services psychologiques au Canada*. Mai 2023.

⁷ *Définir l'univers des garanties collectives : Les perspectives des employeurs servent de guide pour planifier l'avenir*. Sun Life, 2020.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral mette pleinement en œuvre son cadre financier de 2024 relatif aux trois organismes, qui représente un investissement de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, et trouve des fonds pour recruter et retenir des chercheurs et des scientifiques de haut niveau de renommée mondiale.

Dans le budget de 2024, le gouvernement fédéral a prévu d'importants investissements pluriannuels qui ont permis d'augmenter considérablement le financement des activités de base des trois organismes (c.-à-d. les IRSC, le CRSNG et le CRSH), ainsi que le financement des bourses d'études pour les étudiants à la maîtrise et au doctorat, et les boursiers de recherches postdoctorales. Ces annonces sont applaudies et laissent présager un avenir meilleur pour le milieu de la recherche au Canada.

Cependant, comme l'administration actuelle aux États-Unis a réduit le financement de la science et de la recherche, ce qui a entraîné des licenciements, la suppression de subventions et des réductions budgétaires, le Canada a la possibilité d'attirer des chercheurs et des scientifiques américains de haut niveau. Bien que les investissements du gouvernement fédéral présentés dans le budget de 2024 apportent des améliorations à nos programmes de financement de la recherche, ils ne suffisent pas à rendre le Canada compétitif lorsqu'il s'agit d'attirer les meilleurs talents d'ailleurs. Pour améliorer la productivité et la compétitivité du Canada, le gouvernement fédéral devra investir davantage dans le financement de la recherche et offrir des possibilités de financement plus stables et pérennes.

La SCP estime que pour que le Canada soit compétitif sur le plan du recrutement et de la fidélisation de chercheurs de haut niveau, il doit entretenir une culture scientifique forte qui soutienne la recherche universitaire sur des questions fondamentales, qui stimule l'innovation, les connaissances transformatrices et les découvertes révolutionnaires, et qui soutienne la formation de personnes hautement qualifiées (PHQ) déployées dans tous les secteurs de la société et de l'économie.

Dans le cadre de cette série d'investissements, le budget de 2024 prévoit également la création d'une organisation-cadre de financement de la recherche au sujet de laquelle la SCP a fait part de son point de vue constructif au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il est essentiel que l'organisation-cadre de financement de la recherche fasse preuve d'ouverture, de transparence et de volonté de communiquer avec la communauté scientifique concernant les décisions qu'elle prend. L'organisation-cadre de financement de la recherche offre une occasion importante d'améliorer la coordination, l'alignement et l'harmonisation des collaborations entre les trois organismes et avec la Fondation canadienne pour l'innovation.

La SCP se réjouit de contribuer au dialogue et d'obtenir plus de détails de la part du gouvernement fédéral.